



## PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation du Conseil le 11 décembre 2020

### **Séance du dimanche 20 décembre 2020 organisée dans le contexte d'état d'urgence sanitaire**

*Afin de respecter les distances physiques, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du foyer de Vany et a appliqué scrupuleusement le protocole sanitaire.*

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. M. Vincent DIEUDONNÉ
2. Mme Clarisse BUHLER
3. M. Mathieu COTTEL
4. Mme Marie-Claire DELLINGER
5. Mme Béatrice LOUIS
6. Mme Catherine MAHUT
7. Mme Christine DESGORCES
8. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COTTEL

Ouverture de la séance à 10 heures.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 12 novembre 2020. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité et signé.

### **DCM 41/2020 : Autorisation de remboursement – Facture Leroy Merlin/Achats décorations de Noël**

Le Maire expose que :

**Considérant** le projet de décoration du village pour les fêtes de fin d'année avec le nouveau Conseil Municipal des Jeunes,

Madame Christine DESGORCES a dû régler les dépenses immédiatement sur ses deniers personnels.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour le remboursement de la facture suivante :

**Facture n° 077318 du 07/11/2020 à Leroy Merlin – 254, 40 euros T.T.C.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le remboursement du montant de 254,40 euros correspondant aux achats ci-dessus énumérés et que la dépense sera inscrite au budget 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 7 voix**

### **DCM 42/2020 : Désignation d'un administrateur pour la génération d'un compte utilisateur URM**

**Vu** la mise en service de la plate-forme SI - FACE visant la dématérialisation des demandes de subvention et de paiement faite au titre des aides du FACE pour l'électrification rurale prévue en janvier 2021,

**Considérant** que la Commune doit choisir un administrateur,

**Considérant** que cet administrateur pourra créer un compte utilisateur pour l'URM afin que le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité sur Metz et sa région puisse poursuivre la gestion des aides pour le compte de la Commune de Vany.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany, administrateur pour la future plate-forme SI - FACE et de créer un compte utilisateur pour l'URM située au 2bis rue Ardant du Picq (57000 Metz).

**DCM 43/2020 : Don de mobiliers par Metz Métropole dans le cadre du déménagement dans la Maison de la Métropole**

Suite à l'emménagement de Metz Métropole dans la maison de la Métropole située au centre-ville de Metz, la Métropole a lancé un appel aux collectivités du territoire pour un don de mobiliers.

Le Commune de Vany a répondu favorablement à cette proposition en acceptant 7 armoires, 3 caissons, 4 chaises et 1 coffre-fort. Le Conseil Municipal de Vany accepte le don de mobiliers qui servira essentiellement au classement des archives de la Commune et remercie Metz Métropole pour cette dotation.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

**DCM 44/2020 : Motion de soutien – Réouverture du service réanimation à l'Hôpital Legouest de Metz**

**Considérant** que l'épidémie de COVID-19 n'arête pas de produire des effets dévastateurs et mortifères,  
**Considérant** qu'il faut adapter nos équipements aux besoins de la population au niveau local,  
**Considérant** que le service de réanimation de l'hôpital Legouest, fermé depuis des années, peut apporter un appui important sur le territoire,  
 Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest et autorise Monsieur Le Maire à signer la pétition en ligne au nom du Conseil Municipal de Vany.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

**DCM 45/2020 : Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée déterminé**

L'assemblée,  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**Vu** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
**Considérant** que les résultats professionnels de l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;  
 Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide  
 La rémunération de l'emploi de secrétaire de mairie est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, sur la base du 8<sup>ème</sup> échelon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
 Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

La séance est levée à 11h00  
 Signature des membres présents,

  
 Le Maire,  


Monsieur Vincent DIEUDONNÉ

Mme BUHLER Clarisse 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Mme MAHUT Catherine Conseillère Municipale	
M. COTTEL Mathieu 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Mme DESGORCES Christine Conseillère Municipale	
M. DELLINGER Marie-Claire Conseillère Municipale		Mme RAWUNG Marie-Laurence Conseillère Municipale	
Mme LOUIS Béatrice Conseillère Municipale			